

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 6 Ventôse, an V.

(Vendredi 24 Février 1797.)

Proclamation des commissaires du directoire à Saint-Domingue, concernant les troubles qui ont eu lieu aux Cayes. — Réponse de l'empereur de Russie aux demandes des cours de Vienne et de Londres. — Nouvelles d'Angleterre. — Inspection faite par le général Moreau des ouvrages élevés sur la rive droite du Rhin. — Suicide du représentant Charlier. — Rapport sur l'élection des députés de Saint-Domingue au corps législatif.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 50 liv. pour un an.*

COLONIES FRANÇAISES.

De Saint-Domingue, le 22 nivôse.

C'est en vain que l'on espère conserver la partie espagnole de Saint-Domingue ; la conduite des agens français a porté le desespoir & l'épouvante dans le cœur de tous les colons. A peine arrivés, ils ne parlent rien moins que d'affranchir dès ce moment les *citoyens noirs*, de leur rendre tous leurs droits politiques, &c. Il est difficile de montrer plus d'ineptie. Les Anglais ont profité de ces fautes multipliées ; ils sont déjà maîtres des postes de Banica & de Caobas : ils ont ensuite envoyé aux habitans de la ville importante de Neiba, une proclamation où ils les invitent, au nom de leurs intérêts les plus sacrés, à repousser leurs plus mortels ennemis & à ouvrir leurs portes aux troupes britanniques. Il n'est pas douteux que les Espagnols ne cèdent à ces conseils. Le spectacle récent des malheurs effroyables que les principes de liberté appliqués à des Africains ont produits dans la partie française, doit redoubler encore leur horreur pour ces principes.

Je vous envoie quelques fragmens d'une proclamation que viennent de publier les commissaires Southonax, Leblanc & Raimond, & qui ne laisse plus de doutes sur la déplorable situation de ce malheureux pays. Il seroit difficile de trouver sur la terre un lieu où l'humanité soit plus outragée, le crime plus impuni, & le malheur des hommes plus à son comble.

« Il est tems de déchirer le voile qui couvre les événemens qui se sont passés dans le sud de la colonie, au mois de fructidor dernier ; il est tems d'éclairer le peuple sur les atrocités qui s'y sont commises. . . . »

« Des attentats inouis ont été commis aux Cayes, à Louis, & dans plusieurs autres communes de la partie du sud. La délégation du gouvernement y a été avilie, les députés incarcérés, la commission méconnue, ses paquets interceptés, ses couriers massacrés.

« Les lois de la nature & le droit des gens ont été

foulés aux pieds ; les propriétés ont été livrées au pillage, & les personnes au fer des assassins ; des hommes & des femmes ont été hachés en morceaux. Deux cents citoyens de tout âge, de tout sexe & de toute couleur, ont été immolés de sang-froid. . . . »

« Aux Cayes, un chef militaire prévenu d'un projet d'assassinat, est arrêté par ordre de la commission pour être conduit au Cap ; il s'échappe des mains de ses gardiens ; il cherche dans les forts un asyle contre la loi. Un traître les lui livre ; tous les instigateurs de la sédition l'y suivent ; ils tirent le canon d'alarme : des émissaires se répandent dans la plaine & soulevent les atteliers ; trois jours se passent dans les plus mortelles alarmes ; mais le sang des citoyens n'a pas coulé, & leurs propriétés ont été respectées. Le quatrième jour André Rigaud paroit ; il se rend de suite au fort l'Ilet, & ne se concerta qu'avec les rebelles. Le lendemain les barrières lui sont ouvertes ; il entre dans la ville à la tête de ses troupes, environné d'une foule de brigands, & avec lui le pillage & la mort ; il demande une ampliation de pouvoirs ; elle lui est accordée : la vie des citoyens est mise sous sa sauve-garde, & ses satellites dépoüillent, égorgent les amis de la France, & les dépositaires de l'autorité du gouvernement sont entourés des cadavres ensanglantés de leurs plus fidèles défenseurs.

« Les deux Rigaud, Duvalmonville, Salomon, Lefranc, & Pinchinat, voilà les chefs de la révolte des Cayes ; ce Pinchinat qui, en 1791, a sacrifié trois cents noirs à la rage des factieux du Port-au-Prince, en stipulant leur déportation à la baie de Honduras ; pour prix de leur fidélité aux hommes de couleur & du sang qu'ils avoient versé pour leur droits ; ce Pinchinat qui, après avoir secouru dans le nord de la colonie les flambeaux de la discorde, est revenu exercer ses fureurs dans le sud, pour couvrir ces malheureux départemens de sang & de crimes.

« La commission, fidelle à ses principes, se bornera quant à présent à rendre justice à ses agens calomniés, à payer le tribut de la reconnaissance publique à ceux qui, dans ces scènes douloureuses, ont bien mérité de la patrie & de l'humanité. Elle mettra le comble à la modération dont elle a donné tant de preuves, en renvoyant au corps législatif & au directoire exécutif la punition des coupables.

Mes, & en implorant la clémence nationale pour cette multitude d'hommes égarés, égarés ou séduits, dont les délits purement matériels ne peuvent être attribués qu'à ceux qui, par l'abus de leur influence ou de la force, les ont contraints à les commettre ».

N'est-ce pas une atroce dérision que le langage de ces commissaires, qui parlent de leur *modération accoutumée*, après le récit de tous ces meurtres dont ils sont les premiers auteurs ? Quelle terrible responsabilité attend ces hommes-là !

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 12 janvier.

L'empereur de Russie a répondu aux demandes des deux cours de Londres & de Vienne. La réponse à l'Angleterre est très-lacônique ; cependant elle renferme la promesse vague d'une flotte au printemps prochain. La réponse à la cour de Vienne est plus étendue. Paul 1^{er} déclare qu'il a trouvé son armée dans un si mauvais état, qu'il ne pourroit tout au plus offrir qu'un corps de quinze ou vingt mille hommes, secours trop disproportionné avec les besoins de la guerre. L'épuisement de ses finances ne lui permet pas davantage de remplir les engagements pécuniaires contractés par sa femme l'impératrice. Il invite en conséquence son allié à revenir à des sentimens de paix, & lui annonce qu'il a déjà écrit au roi de Prusse pour l'engager à employer sa médiation entre le gouvernement français & la cour de Vienne. Il ajoute que la réponse qu'on attend de Berlin aura une influence décisive sur le parti qu'il aura à prendre.

(Extrait de la gazette de Liege.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 16 février.

Il s'étoit répandu ici des bruits assez alarmans sur des mouvemens qui ont eu lieu dans le Bengale. On prétendoit que les chefs des troupes de la compagnie des Indes avoient formé le projet de se déclarer indépendans de la métropole ; de créer un gouvernement dans l'Inde ; d'ouvrir les portes de l'Indostan à toutes les nations commerçantes, & d'offrir des terres à tous les Européens qui voudroient y former des établissemens. Mais les plus récentes nouvelles annoncent que ces germes d'insurrection ne sont pas aussi universels qu'on l'avoit cru d'abord. Les officiers les plus recommandables, & entr'autres tous ceux du corps d'artillerie, ont refusé leur assentiment à ces projets violens.

Les plaintes des officiers militaires ne sont pas tout-à-fait sans fondement. « Tous les peuples qui ont conquis l'Inde, » disent-ils, y ont toujours d'utiles & honorables établissemens. Quant à nous, l'Angleterre nous défend de posséder aucunes terres dans l'Inde ; elle nous interdit même les moyens d'acquérir quelque fortune qui nous fournisse les moyens de vivre honorablement dans notre patrie ; la politique nous retient ici jusqu'à ce que nous soyons épuisés par l'âge ou par le climat ; enfin, elle nous reçoit sans honneurs & sans récompenses ». Il est à croire que le gouvernement satisfera à quelques-unes de ces plaintes, & que, par un sage mélange de modération & de fermeté, il prévendra cette explosion, qui seroit si funeste à notre commerce.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 2 ventôse.

Le général Moreau s'est rendu à Dusseldorff pour visiter les nouvelles fortifications élevées autour de cette place : après avoir examiné les ouvrages avec la plus grande attention & donné des ordres pour leur perfection, il est parti pour le camp retranché d'Oberbiliek qui couvre Dusseldorff ; il a également été visiter Keyseersweert. Moreau a trouvé l'état de défense de la rive droite du Rhin imposant & presque inexpugnable ; un corps d'armée de 25 mille hommes peut arrêter pendant la moitié d'une campagne une armée ennemie de 60 mille. Le général Moreau doit également inspecter les travaux de Lièges, les lignes tracées derrière la Roër & l'importante place de Maëstricht, après quoi il paroît qu'il se rendra à Paris pour y concerter avec le directeur exécutif le plan de la campagne prochaine. Les lettres des bords du Rhin qui nous donnent ces détails, ajoutent que la division du général Championnet vient de recevoir l'ordre de se tenir prête à partir. On croit qu'elle est destinée pour l'Italie.

Outre l'énorme réquisition de grains, avoines & fourrages faites dans les neuf départemens réunis, réquisition qui se leve avec autant d'activité que de rigueur ; outre celle-là, notre département vient encore d'être frappé de trois ou quatre réquisitions particulières ordonnées par des commissaires des guerres ; pour les distinguer, on leur donne le nom de ces commissaires ou de leurs maîtresses. Plusieurs villages des environs de cette ville ont été mis à exécution militaire, parce qu'ils étoient en retard de verser dans les magasins le montant de leurs taxes. Deux escadrons du 16^e régiment de dragons sont partis de cette ville pour être disséminés dans les villages des environs d'Anvers, Malines & Liège, afin d'exécuter militairement tous les contribuables qui ne se sont point encore acquittés. Voilà donc ce que l'on appelle la liberté ! Je crois qu'il est inutile de faire des réflexions là-dessus ; car on ne pourroit s'empêcher d'y mêler de l'amertume.

Les registres civiques resteront ouverts dans les grandes villes jusqu'au 15 de mois ; le nombre des citoyens qui se trouvoient inscrits hier sur celui de la municipalité de cette ville, étoit de 1200. De là à 10 mille, qui est à-peu-près le nombre des citoyens de cette ville qui ont les qualités requises pour voter aux assemblées primaires, il y a encore loin.

F R A N C E.

De Paris, le 5 ventôse.

Hier, plusieurs dragons de la police sont arrivés, vers deux heures & demie, sur la place de la Révolution ; ils ont dispersé, le sabre à la main, les groupes formés par les joueurs de biribi, & en ont emmené environ une douzaine. C'est là que depuis plus de six mois le militaire vient perdre sa paye, l'artisan le fruit de ses sueurs & peut-être le pain de toute sa famille, que souvent l'enfant qui a volé ses parens vient se faire voler à son tour. Il y a long-temps que la police est avetée que tous ceux qui tiennent ces jeux sont des fripons reconnus, & la plupart flétris sur l'épaule. On en a arrêté plusieurs fois, & ils ont été relâchés une heure après ; aussi tous les spectateurs répétoient-ils : On les arrête, & demain ils reparoîtront au même endroit. Le peuple

se plaint de l'insouciance de ses magistrats, les magistrats accusent l'impuissance des lois. Au regne de la terreur a succédé celui du brigandage ; & sur cette même place, où tant d'innocens ont péri, le crime, fier de l'impunité, continue à exercer tous les genres d'escroqueries.

Charlier, membre du conseil des anciens, & député à la convention nationale, dans laquelle il siégea toujours à la montagne, s'est brûlé ce matin la cervelle. Il étoit allé, à deux heures de la nuit, demander le ministre de la police, armé de deux pistolets. Il ne put voir que Dossouville, l'un des agens de la police ; il lui parla comme un homme en démence, lui annonça que sa maison étoit cernée par la garde nationale, fait absolument faux : il étoit impossible de reconnoître aucune suite dans ses discours. Cet homme parla beaucoup dans trois assemblées, & toujours pour l'anarchie. La démence qui lui a fait se donner la mort, a peut-être dirigé toutes les actions de sa vie politique.

Le conseil militaire, chargé de juger les prévenus de la dernière conspiration, devoit aujourd'hui ouvrir les débats publics ; il vient encore d'ajourner cette discussion jusqu'à un terme assez éloigné (c'est le 11 de ce mois). Dans cet intervalle, il examine les pièces pour y trouver les preuves de l'embranchage, ne voulant déclarer sa compétence que sous cette condition. Tout fait espérer que la justice civile reprendra ses droits.

Langlois, courageux & estimable écrivain, avoit été calomnié par Louvet : il en a rendu plainte devant le tribunal criminel ; il a obtenu aujourd'hui une justice complète. Louvet a été condamné à 500 liv. d'amende, à faire réparation à ce citoyen, & à l'affiche de ce jugement. Le tribunal a montré par là qu'il existe des lois contre la calomnie. Ce jugement doit beaucoup servir au conseil des anciens dans l'examen du projet de loi, tyrannique autant que ridicule, sur les délits de la presse.

Le département de la Seine a fait afficher les listes des candidats ; mais il a rendu cette mesure absolument dérisoire, en ne présentant qu'une seule fois le nom de chacun d'eux. Il n'a pas même présenté le résultat des indications de chacune des douze municipalités de Paris qui sont divisées en quatre sections. La liste qui n'est encore qu'au C, offre quelques noms ridicules & diffamés à côté des noms les plus recommandables. En général, ces listes, d'après le relevé des douze municipalités, font porter presque tous les suffrages sur des hommes éprouvés dans la révolution par la droiture de leurs vues & la fermeté de leur conduite. Ce sont particulièrement des membres des assemblées constituante & législative, dont la réputation n'est souillée d'aucun opprobre ; & qui ont lutté contre l'anarchie naissante en défendant la liberté : ce sont des hommes connus pour avoir acquis, dans différens emplois, des lumières sur l'administration, & qui seront utiles pour ramener le gouvernement à des principes d'économie & de justice en finances ; ce sont aussi des écrivains connus pour avoir, particulièrement depuis le 9 thermidor, invoqué avec de grands périls & beaucoup de courage le

regne des lois & de l'humanité. Nous ferons connoître le vœu manifesté dans différentes municipalités, d'après les notes exactes que nous en prenons.

Il y a, en général, beaucoup de zèle à Paris pour se faire inscrire sur le registre civique : il paroît que le nombre des citoyens inscrits, se monte à 28 mille & s'élèvera beaucoup plus haut d'ici au premier germinal. Le nombre des votans dans les assemblées (si l'on en excepte celles de vendémiaire) n'a guère passé 14 mille.

Il paroît certain, que dans la Belgique, il regne la plus funeste indifférence à se faire inscrire sur le rôle des citoyens : triste présage pour les élections, dont les amis de l'anarchie comptent s'emparer sans beaucoup d'efforts. Les vingt-deux députés que doivent nommer ces départemens réunis, feront beaucoup dans la balance de la majorité. La Belgique s'offre aujourd'hui aux révolutionnaires, comme une mine qui n'a pas encore été suffisamment exploitée.

On s'accoutume à voir dans la Belgique les nouvelles ressources de nos finances ; & nos hardis spéculateurs spéculent encore plus sur la Belgique pour le rétablissement de leurs finances particulières.

Quand ils dévoileront tous leurs projets, vous voudrez être défendus, propriétaires timides, que la peur écarte des assemblées, & sans doute vous serez défendus, mais tous les coups vous seront portés par des hommes élus en votre nom pour vous représenter, hommes foibles ! Sortez donc de votre lâche inertie, & ne négligez pas de faire un acte de citoyen, quand ce seul acte suffit pour vous garantir, vous & vos compatriotes, des horreurs du gouvernement révolutionnaire.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALON.

Séance du 5 ventôse.

Le conseil prend une résolution par laquelle il réunit au département du Mont-Terrible la principauté de Montbelliard.

Le directoire adresse un message au conseil, contenant des renseignemens sur l'état où se trouve le travail relatif aux demandes en radiation des listes des émigrés ; il en résulte qu'on peut, par apperçu, porter à 120 mille le nombre des individus inscrits sur ces listes ; le nombre n'en est pas exactement connu, parce que plusieurs départemens n'ont pas encore envoyé les leurs, & aussi parce qu'il y a des doubles emplois, les mêmes personnes ayant été inscrites par différens départemens.

Les réclamans contre ces inscriptions sont au nombre de 17,000, mais 4500 seulement suivent leurs demandes.

Le directoire a déjà prononcé sur 1500 réclamations ; 170 ont été jugées n'être pas fondées ; le reste des réclamans a été rayé.

Ce qui a retardé ce travail jusqu'à ce jour, ce sont les opérations préliminaires qu'il a fallu faire, & l'ordre qu'il a fallu y établir ; dorénavant il y aura plus de célérité.

Ce message sera imprimé.

Sur la proposition de Daunou, le conseil prend une résolution, portant que les assemblées électorales se tiendront dans les communes où siègent les administrations centrales, exceptés trois départemens ; celle du Cantal se

tiendra à Murat ; celle du Pas-de-Calais à Aire ; celle du Var à Draguignan.

Sur la proposition de Camus , organe de la commission des dépenses , le conseil met 10 millions 500 mille francs à la disposition du ministre de l'intérieur , pour des dépenses antérieures à l'établissement de la constitution.

Au nom d'une commission spéciale , Doucet a la parole pour faire un rapport sur les procès-verbaux d'élection des députés au corps législatif , nommés au Cap-Français.

Un secrétaire lit d'abord ces procès-verbaux. Sonthonax est du nombre des députés du nouveau tiers. Parmi les ex-conventionnels se trouvent Fréron , Louchet , Armonville. Ce dernier nous a fait rire.

Doucet alloit prendre la parole , quand le président annonce qu'il vient de recevoir un message du directoire , qui contient des détails satisfaisans sur la situation de Saint-Domingue.

Qu'on lise ! crient quelques voix.

Doucet est d'abord entendu ; il dit que la commission a trouvé les élections faites à Saint-Domingue entachées des mêmes vices qui ont déterminé le corps législatif à annuler celles de la Guyane. Fussent-elles régulières , elles n'auroient pas dû se faire , puisqu'au terme de la constitution tous les fonctionnaires publics dans les colonies doivent , jusqu'à la paix , être nommés par le directoire. Mais il n'y a en en outre ni circonscription , soit de canton , soit de département , ni de convocation légales ; la population a été arbitrairement fixée ; le nombre des députés excède celui accordé à cette île ; il y a eu des violences dans les assemblées ; rien n'assure que ceux-là seuls y ont voté qui en avoient le droit.

Doucet , en passant , fait quelques observations sur une lettre de Sonthonax , qui se trouve dans le procès-verbal d'élection. Il écrit à ceux qui l'ont nommé que c'est à regret qu'il quittera Saint-Domingue ; mais que depuis son départ de France , le faction coloniale s'agiloit. Vos tyrans , ajoute-t-il , intriguent. Mais je n'épargnerai ni peine ni soin , pour faire triompher les principes.

La commission dont Doucet est l'organe , s'est étonnée de ce que Sonthonax osoit désigner les propriétaires comme des tyrans , & s'est demandée si un homme auroit formé le dessein de dominer Saint-Domingue absent comme présent.

Doucet propose de déclarer ces élections nulles.

On demande l'impression.

Hardy pense que ce seroit une dépense inutile que de faire imprimer le procès-verbal d'élection.

Il faut , dit Rouyer , faire connoître à la France entière quel esprit a dirigé ces élections.

La France entière , répond Hardy , ne lit pas ce qu'on nous distribue ici.

Le conseil arrête que le rapport & le projet seront imprimés , & non le procès-verbal.

Dumolard représente qu'il est important de statuer promptement sur ces élections , à raison de l'opération qui se fera le 15.

Quelques membres étoient d'avis que le conseil pro-

nonçât sur-le-champ , puisqu'il ne s'agissoit que d'une décision pareille à celle qu'il a déjà prise sur la Guyane. Quirot dit que cette dernière décision a été prise un peu lestement. Ce terme excite des murmures.

La discussion aura lieu le lendemain du message du directoire.

On lit le message du directoire : il porte que d'après les nouvelles apportées par la corvette *la Surveillante* , arrivée à Rochefort après une traversée de 37 jours , l'état où se trouve Saint-Domingue est rassurant ; les villes se repeuplent , les travaux recommencent.

Ces nouvelles portent aussi que les anglais emploient dans leurs combats contre nous des dogues dressés à cet effet ; inhumanité d'autant plus atroce que dans ce pays on va fréquemment nuds jambes.

Vaublanc assure que le directoire est trompé par ses agens ; que rien n'est plus faux , plus ridicule que le tableau qu'ils ont fait de la situation de Saint-Domingue. (On murmure). Je suis bien-aise , s'écrie Vaublanc , de m'inscrire d'avance en faux contre la fourberie de ces agens infidèles.

On ordonne l'impression du message.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 5 ventôse.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution qui fixe les départemens qui devront cette année fournir des juges au tribunal de cassation.

Sur le rapport de Balivet , le conseil approuve une résolution qui ouvre au ministre de la justice un crédit pour le paiement des juges du tribunal de cassation.

Sur celui de Porcher , il approuve la résolution du 19 pluviôse , relative à la liquidation & aux rentrées de ce qui reste de l'emprunt forcé.

Sur le rapport de Creuzé-Latouche , le conseil approuve sa nouvelle instruction sur la tenue des assemblées primaires , communales & électORALES.

Il approuve de plus une autre résolution , qui accorde des pensions à des militaires invalides.

Bourse du 5 ventôse.

Amsterdam...60 $\frac{1}{4}$, 61 , 62.	Lyon.....
<i>Idem</i> courant.....58 $\frac{1}{4}$.	Marseille.....
Hambourg.....192 , 190.	Bordeaux.....
Madrid.....11 l. 3 s. 9 d.	Inscriptions.8 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 9 l.
Madrid effect.....13 l. 10 s.	Mandat...24 s. , 24 3 d. , 24.
Cadix.....11 l. 1 s. 3 d.	Or fin.....103 l.
Cadix effective...13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$, 90 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 7 s. 9 d.
Livourne.....101 30 j.	Quadruple.....79 l. 15 s.
Bâle..1 $\frac{1}{4}$ 30 j. , 3 p. 3 mois.	Ducat d'Hol.....11 l. 10 s.
Lausanne.....comme Bâle.	Souverain.....34 liv. 3 s. $\frac{1}{2}$.
Londres...25 l. , 24 l. 15 s.	Guinée.....25 l. 5 s.

Esprit $\frac{5}{8}$, 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 365 liv. — Huile d'olive , 1 liv. 6 s. — Café Martinique , 2 liv. — Café Saint-Domingue , 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg , 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans , 2 liv. — Savon de Marseille , 22 s. — Chandelle , 12 s. $\frac{1}{2}$. — Poivre , 2 liv. 2 s. — Sel , 6 liv. le $\frac{9}{8}$. — Amidon , 8 s.